



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E38816

VALABLE JUSQU'AU 21/02/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1978

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIBOURNE 449221993

Siret : 449 221 993 00024

Code NACE : 9522Z

Numéro caisse de congés payés : 0052459

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148315253

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148315253

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/02/2024

Raison sociale : GRILLET PATRICK ET FILS

2 BIS LES QUINTS
33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE

Téléphone : 05 57 42 54 42

Portable : 06 74 29 17 56

Site Internet :

E-mail : grillet-patrick-et-fils@orange.fr

Responsabilité légale :

GRILLET LIONEL GÉRANT

Fax : 05 57 42 57 84

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/01/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/11/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	26/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	26/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.